



POUR QUELS DIPLÔMES ?

NIVEAU 7

Diplôme d'ingénieur :

- Ecole nationale de l'aviation civile (ENAC)
- Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT)
- Ecole nationale de météorologie (ENM)
- Institut Mines Télécom d'Albi-Carmaux
- Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE-SUPAERO)

POUR QUI ?

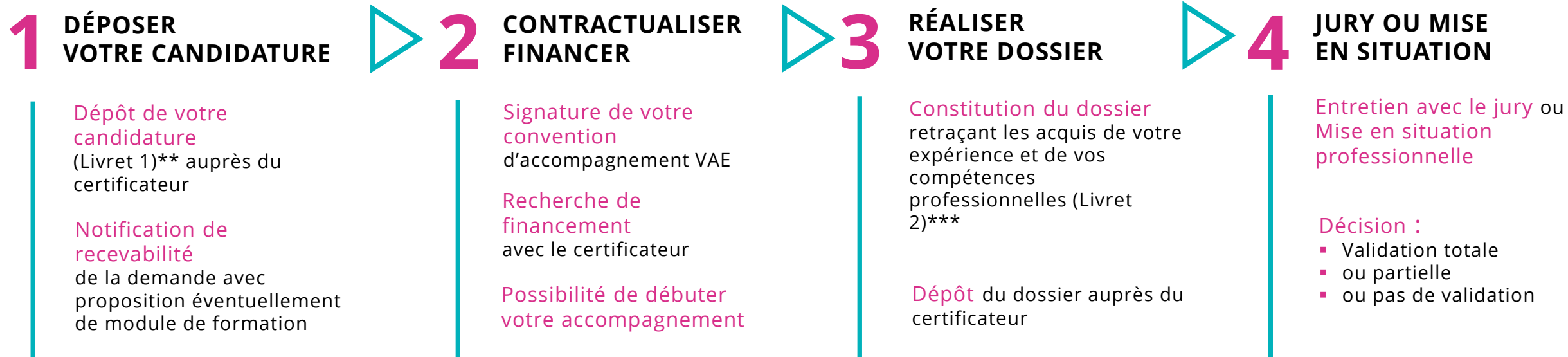
La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes, quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Pour pouvoir s'inscrire dans une démarche VAE en vue de l'obtention d'un diplôme d'ingénieur, vous devez justifier au minimum d'un niveau 5 (BTS, DUT, DTS...) et d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, les deux en lien avec le domaine du diplôme d'ingénieur visé.

LE PARCOURS GÉNÉRAL

AU PRÉALABLE

- Vous informer et être aidé dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP*...
Initier votre projet en participant à une information collective



Le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification. Certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP).

* CEP : Conseil en Évolution Professionnelle

** Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1).

*** Livret 2 : Livret de relevé des acquis de l'expérience (autres appellations : dossier de validation, de candidature, de VAE, partie 2).

COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

Le Centre Régional Inter-écoles de Validation des Acquis (CRIVA) a pour objectif la mise en œuvre du dispositif de VAE pour 5 diplômes d'ingénieurs.

Il propose une procédure commune d'instruction des demandes de VAE pour les établissements partenaires.

- Le CRIVA vous accueille, vous informe et vous oriente.
- La première étape est d'envoyer par mail votre CV actualisé et détaillé, en français, au CRIVA à l'adresse formation.continue@enit.fr

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

- 1 | Vous recevez un « Package du candidat » si votre candidature peut répondre aux attentes d'un ou plusieurs des diplômes des écoles :
- Vous bénéficiez d'une aide méthodologique individualisée pour la construction du dossier et le choix du diplôme.
 - Votre dossier finalisé est ensuite traité par l'école sollicitée, qui émet un avis de recevabilité favorable ou défavorable.
 - L'école sollicitée vous transmet l'avis de recevabilité de votre demande de VAE.

- 2 | Vous constituez le Livret 2 :

- Vous vous inscrivez à la VAE dans l'une des 5 écoles d'ingénieurs du CRIVA.
- Vous bénéficiez d'un accompagnement effectué par des référents méthodologique et pédagogique si vous le souhaitez (conseillé).

POUR QUEL COÛT ?

Les coûts varient selon les écoles du CRIVA.

QUELLES MODALITÉS POUR VALIDER MON EXPÉRIENCE ?

- Le Livret 2 est soumis au jury de l'école concernée, devant lequel le candidat présente une soutenance orale.
- Le jury se prononce pour une validation totale, partielle ou pas de validation.
- En cas de validation partielle, le jury indique les compétences restant à acquérir en vue de l'obtention du diplôme.

Contact

Le CRIVA est situé à l'ENI de Tarbes, mais vous pouvez vous renseigner au service Formation Continue de chaque école.



CRIVA - ENI TARBES

47, avenue d'Azereix
65016 Tarbes cedex
Téléphone : 05 67 45 01 31
Mail : formation.continue@enit.fr

SUR INTERNET

www.criva.org
Présentation du service proposé, témoignages vidéo et interviews d'anciens candidats aujourd'hui diplômés.

Espace conseil VAE en Occitanie
Numéro contact gratuit
0 800 00 70 70